



Alerte verte – Photocopier recto verso pour économiser le papier

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)

Numéro de référence : 1000173351

DATE DE CLÔTURE : le 16 juillet 2015

HEURE DE CLÔTURE et FUSEAU HORAIRE : 14 H HAE

TITRE DU PROJET : Enquête visant à déterminer la cause de l'évolution observée du risque de mortalité imputable à l'ozone

**Direction générale/Direction : Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection
Bureau de la science et de la recherche en santé environnementale Santé Canada**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE,
PRIÈRE DE COMMUNIQUER AVEC :**

**Robert Merrick
(représentant du Ministère)**

**robert.merrick@hc-sc.gc.ca
(courriel)**

Date d'émission de la DP : le 2 juillet 2015

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT)

- 1.0 Portée**
 - 1.1 Titre
 - 1.2 Introduction
 - 1.3 Valeur estimative
 - 1.4 Contexte, hypothèses et portée particulière du besoin

- 2.0 Besoins**
 - 2.1 Tâches, activités, produits à livrer et jalons
 - 2.2 Spécifications et normes
 - 2.3 Environnement technique, opérationnel et organisationnel
 - 2.4 Méthode et source d'acceptation
 - 2.5 Exigences relatives à la reddition de comptes
 - 2.6 Procédures de contrôle de la gestion du projet
 - 2.7 Procédures de gestion des changements
 - 2.8 Titre de propriété intellectuelle

- 3.0 Autres conditions de l'énoncé des travaux**
 - 3.1 Responsables
 - 3.2 Obligations de Santé Canada
 - 3.3 Obligations de l'entrepreneur
 - 3.4 Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison
 - 3.5 Langue de travail
 - 3.6 Exigences particulières
 - 3.7 Exigences de sécurité
 - 3.8 Exigences en matière d'assurance
 - 3.9 Frais de déplacement et de subsistance

- 4.0 Calendrier du projet**
 - 4.1 Dates prévues pour le début et l'achèvement du projet
 - 4.2 Calendrier et niveau d'effort estimatif (répartition du travail)

- 5.0 Ressources exigées ou types de rôles à remplir**

- 6.0 Documents applicables et glossaire**
 - 6.1 Documents applicables
 - 6.2 Termes, acronymes et glossaires pertinents

PARTIE II EXIGENCES DE LA PROPOSITION

7.0 Instructions administratives

7.1 Information générale

7.1.1 Composantes, langue et nombre de copies

7.1.2 Période de validité de la soumission

7.1.3 Non-remboursement des frais engagés avant l'attribution du contrat

7.2 Instructions relatives à l'envoi d'une soumission ou d'une proposition

7.3 Non-acceptation d'une proposition par télécopieur ou envoi électronique

7.4 Date et heure de clôture

7.5 Prolongation de délai après la date de clôture

7.6 Propositions non conformes ou irrecevables

7.7 Réunion de soumissionnaires et visites des lieux

7.8 Annonce de l'entrepreneur retenu

7.9 Droits de l'État

7.10 Contrat détaillé type

7.11 Équité en matière d'emploi

7.12 Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)

7.13 Ordre de préséance

8.0 Proposition technique

8.1 Information générale

8.2 Compréhension des exigences

8.3 Approche et méthodologie

8.3.1 Approche générale

8.3.2 Méthodologie

8.3.3 Plan de travail / calendrier du projet

8.3.4 Contrôle du rendement et de la qualité

8.4 Équipe proposée

8.4.1 Employés

8.4.2 Plan d'urgence

8.5 Profil de l'entrepreneur

8.5.1 Organisation

8.5.2 Expérience de travail pertinente

8.5.3 Références

8.6 Curriculum vitæ du personnel

9.0 Proposition de coût ou de prix

9.1 Information générale

9.1.1 Indemnité journalière

9.1.2 Déplacements

9.1.3 Autres dépenses

9.1.4 Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée

10.0 Demandes de renseignements

PARTIE III PROCESSUS DE SÉLECTION DES SOUMISSIONS

11.0 Introduction

12.0 Exigences obligatoires

12.1 Méthode d'évaluation

12.2 Exigences obligatoires

13.0 Exigences cotées numériquement

13.1 Méthode d'évaluation

13.2 Exigences cotées numériquement

14.0 Base de l'attribution du contrat

ANNEXE A Attestations

ANNEXE B Modalités de paiement

PARTIE I**ÉNONCÉ DES TRAVAUX****1. Portée****1.1. Titre**

Enquête visant à déterminer la cause de l'évolution observée du risque de mortalité imputable à l'ozone

1.2. Introduction

Au cours des 20 dernières années, de nombreuses études ont permis d'établir un lien marqué et non équivoque entre les niveaux d'ozone troposphérique et des problèmes de santé comme l'asthme, l'infarctus du myocarde et les accidents vasculaires cérébraux ou le décès. Selon les premières recherches, qui consistaient surtout en études de cohortes faisant appel à des croisements de cas, les effets sur la santé étaient liés à une exposition prolongée à l'ozone présent dans l'air ambiant. Les études qui ont suivi ont attesté des liens entre une exposition de courte durée et plusieurs indicateurs sanitaires, notamment l'infarctus du myocarde, l'accident ischémique cérébral, les maladies cardiovasculaires ou respiratoires et le décès. Diverses méta-analyses ont aussi contribué à mettre en évidence l'existence d'un lien scientifique entre l'exposition à l'ozone et la mortalité; selon des recherches plus poussées, il n'y a pas de seuil sécuritaire d'exposition individuelle.

Les premiers résultats concrets faisant état de liens entre l'ozone et la santé humaine ont été obtenus pour la plupart après étude des expositions de longue durée, et ce, pour deux raisons : manque de données adéquates et de cadre analytique adéquat (sur le plan notamment de la puissance de calcul). La mise au point et l'utilisation de plus en plus répandue de modèles additifs généralisés (MAG), parallèlement au développement de ressources informatiques, ont finalement permis d'estimer le risque sanitaire lié à une exposition aiguë. Avant 2003, la plupart des travaux qui établissaient un rapport entre l'ozone et les problèmes de santé étaient fondés sur l'exposition prolongée à l'ozone atmosphérique et non sur les effets aigus à court terme.

Depuis 2000, un très grand nombre d'études publiées ont fait état de la relation entre l'exposition aiguë à la pollution atmosphérique (PA) et divers effets sur la santé. Cela comprend l'accident ischémique cérébral et d'autres affections et le risque de mortalité. La majorité de ces études reposaient sur des analyses de régression en série chronologique, traitées généralement dans le cadre d'un MAG ou d'un modèle linéaire généralisé (MLG). Par ailleurs, les analystes tablaient en général sur une seule tranche de temps continue, par exemple la période 1987-2000 (la base de donnée National Morbidity, Mortality and Air Pollution Study [NMMAPS]) ou la période 2000-2005 (la vague de chaleur de 2003). Le projet entourant l'indicateur air-santé (IAS) fait exception; il vise à modéliser les tendances temporelles.

Il a conduit à mettre au point des modèles d'estimation du risque lié à l'exposition aiguë aux polluants atmosphériques, principalement l'ozone et les matières particulaires (PM_{2.5}) dans les centres urbains du Canada. Le chercheur principal de la présente proposition a conçu des estimateurs pluriannuels des risques et a proposé aux centres urbains un estimateur sur sept ans pour l'IAS à l'aide d'une étude de simulation reposant sur des données canadiennes. Les estimateurs ne couvrant qu'une année n'ont pas permis de déceler une tendance à la hausse ou à la baisse des effets négatifs du dioxyde d'azote (NO₂) sur la santé des Canadiens. À l'aide de l'estimateur sur sept ans, par contre, l'IAS a récemment mis en évidence une baisse appréciable de l'impact de l'ozone sur les risques de mortalité liés aux maladies cardiopulmonaires pendant la saison chaude (d'avril à septembre). Cette baisse semble être fortement liée à la saison et à la cause considérée de la mortalité, car aucun changement n'a été

observé quant au risque couru pendant la saison froide ou au taux de mortalité associé à d'autres causes. Il faut donc entreprendre des études plus poussées sur les concentrations en ozone, sur les taux de mortalité liés aux maladies cardiopulmonaires, sur les facteurs de confusion supplémentaires (p. ex. la prise de médicaments pour traiter une maladie cardiaque ou pulmonaire) et sur les corrélations entre l'ozone, ses précurseurs (oxydes d'azote et composés organiques volatiles) et les variables météorologiques (température, humidité, ensoleillement), avant de pouvoir confirmer ou infirmer l'apparente tendance à la diminution des liens entre ozone et mortalité liée à l'appareil cardiopulmonaire, à l'échelle régionale ou nationale et pendant la saison chaude.

1.3. Objectifs du besoin

Le projet dont il est question ici a pour but de vérifier ce que semble indiquer l'IAS, à savoir que le rapport entre, d'une part, le risque de mortalité liée à l'appareil cardiorespiratoire pendant la saison chaude et, d'autre part, la concentration en ozone troposphérique a fortement changé ces dernières années. Si tel est le cas, les chercheurs étudieront les causes possibles de cette évolution. Leurs travaux devraient permettre de répondre aux questions suivantes :

- (1) Comment composer au mieux avec l'absence de données sur la concentration en ozone troposphérique?
- (2) Comment faire le lien entre la prise de médicaments et les effets néfastes de l'ozone sur la santé?
- (3) Comment faire le lien entre ces mêmes effets et les données démographiques et socioéconomiques?
- (4) Comment modéliser au mieux les estimations avec décalages synthétisés du risque à l'échelon régional ou national lié à l'ozone, tout en réduisant leur biais inhérent?
- (5) Comment modéliser au mieux l'exposition au risque sanitaire pendant la saison chaude, à l'aide des réponses aux questions 1 à 4?

1.4. Valeur estimative du contrat

Le montant total des fonds disponibles pour ce contrat est de 55 000 \$, taxes non comprises. Un contrat de sept mois sera accordé au soumissionnaire dont la proposition technique obtiendra la note la plus élevée et qui pourra exécuter les travaux demandés sans dépasser le budget prévu.

1.5. Contexte et portée particulière du besoin

De nombreuses recherches ont établi que le risque sanitaire associé aux principaux polluants atmosphériques croît et décroît avec les niveaux de pollution en un intervalle de temps de un à plusieurs jours. Cela a été démontré pour divers indicateurs de santé, dont la mortalité (liée notamment aux troubles de l'appareil cardiovasculaire ou respiratoire). L'IAS a été conçu afin de permettre le suivi de ce lien. L'IAS ne précise pas seulement l'évolution du risque selon la concentration des polluants, il permet aussi de repérer les fluctuations du lien entre la concentration des polluants et le risque pour la santé. Ces fluctuations peuvent être attribuables à l'évolution de la sensibilité de la population concernée (en raison d'une meilleure protection sanitaire), à une modification du degré d'exposition (en raison de changements apportés au milieu bâti) ou à des polluants cooccurrents non identifiés et sans synchronisme avec le polluant mesuré. Entre autres indicateurs de résultat, l'IAS permet de connaître le risque de mortalité par maladie cardiorespiratoire que l'ozone fait encourir à la population canadienne. À ce chapitre, l'IAS a révélé récemment une augmentation du risque relatif, autrement dit un changement apparent du risque de mortalité ramené à une partie par milliard (ppb) d'ozone. Afin de déterminer la cause de ce changement, les responsables du projet dont il est question ici réexamineront les données utilisées pour l'estimation du risque et les intégreront à l'analyse d'autres données susceptibles d'expliquer le phénomène, par exemple, les données socioéconomiques, les précurseurs de l'ozone que sont les composés organiques volatils (COV) et les oxydes d'azote (le monoxyde et le dioxyde),

ainsi que les nouveaux médicaments servant à traiter les maladies cardiaques. Deux contrats antérieurs ont porté sur la détection des données inhabituelles concernant l'ozone et sur les corrections et les tendances associées aux données sur les médicaments que les troubles cardiopulmonaires imposent de prendre. Il s'agit à présent de passer en revue les méthodes d'analyse statistique suggérées dans le cadre de ces contrats et de combiner toutes les méthodes pertinentes afin de mettre à jour l'IAS dans le cas de l'ozone.

L'étude portera sur la population canadienne, pour laquelle trois caractéristiques seront examinées sur une période de 26 années (de 1984 à 2009, ou à une année plus récente) : le nombre quotidien de décès attribuables à telle ou telle cause; les concentrations en ozone et en précurseurs; les possibles facteurs de confusion en jeu dans l'association entre ozone et taux de mortalité annuel. Comme il fallait disposer de séries chronologiques suffisamment complètes sur la pollution de l'air et les conditions météorologiques, ainsi que de nombres de décès quotidiens suffisamment élevés, 24 collectivités urbaines ont été prises en compte, classées en cinq régions (tableau 1). Les niveaux de risque estimatifs à l'échelon régional ou national devront être dérivés selon une approche hiérarchique bayésienne appliquée à ces 24 agglomérations.

Tableau 1 : Classement par région de 24 grandes agglomérations			
Ville	Région	Ville	Région
Halifax	Atlantique	Waterloo	Sud de l'Ontario
Saint John	Atlantique	Windsor	Sud de l'Ontario
Québec	Sud du Québec	Sarnia	Sud de l'Ontario
Montréal	Sud du Québec	London	Sud de l'Ontario
Ottawa	Sud de l'Ontario	Sudbury	Sud de l'Ontario
Durham	Sud de l'Ontario	Sault Ste. Marie	Sud de l'Ontario
York	Sud de l'Ontario	Winnipeg	Prairies
Toronto	Sud de l'Ontario	Regina	Prairies
Peel	Sud de l'Ontario	Saskatoon	Prairies
Halton	Sud de l'Ontario	Calgary	Prairies
Hamilton	Sud de l'Ontario	Edmonton	Prairies
Niagara	Sud de l'Ontario	Vancouver	Colombie-Britannique

Afin de faciliter l'estimation des risques associés à chaque ville, des méthodes d'analyse spectrale ont été mises au point pour filtrer les séries de données sur la pollution et un nouvel outil de lissage par fonctions de Slepian a été utilisé. Il permet d'isoler que les variations les plus fréquentes des données quotidiennes, en vue d'une estimation plus fidèle des effets à court terme de la pollution sur la mortalité. Dans les modèles de risque courants, un décalage d'une unité est choisi pour le polluant principal en

tant que variable explicative pertinente (« décalage -1 » signifie que le décalage, ou retard, est d'une journée civile). Une technique plus évoluée consiste à utiliser des modèles à retards échelonnés. Une autre technique plus raffinée (dite du modèle à retards synthétisés), combine tous les décalages temporels locaux selon une résolution plus fine que la journée; elle a été mise au point pour l'établissement du risque global.

Le projet tire sa justification de la nécessité d'intégrer les méthodes précitées, la correction des données sur l'ozone, l'outil de lissage à fonctions de Slepian et les modèles à retards synthétisés.

2. Besoins

2.1. Tâches, activités, produits livrables et étapes

Le principal objectif du projet est de déterminer les causes possibles de la tendance à la baisse observée pour les risques de mortalité en saison chaude liés à l'ozone troposphérique. Cela impose d'utiliser trois nouvelles méthodes statistiques mises au point dans le cadre des contrats précédents :

- (1) Nouvelles méthodes de correction des données sur l'ozone;
- (2) Nouvel outil de lissage à fonctions de Slepian;
- (3) Modèles à retards synthétisés, en plus des modèles à décalage d'une seule journée.

Santé Canada fournira les données, publications et rapports sur les résultats qui ont fait l'objet de contrats que l'entrepreneur utilisera pour exécuter les tâches énoncées ci-dessous.

- (a) **Validation des données sur l'ozone et le dioxyde d'azote** : Ces données devraient être validées conformément à la méthode 1) ci-dessus.
- (b) **Analyse de la sensibilité de l'estimation des risques aux données sur l'ozone (données corrigées comparativement aux données non corrigées)** : Des modèles à un seul polluant applicables aux données sur l'ozone et le dioxyde d'azote validées à l'étape a) devraient être élaborés pour les risques régionaux et nationaux. Différentes valeurs de degré de liberté devraient être étudiées conformément à la méthode 2) ci-dessus selon la saison, le sexe et la tranche d'âge en ce qui concerne la mortalité et la morbidité au Canada.
- (c) **Modèle à retards synthétisés comparativement à un modèle à retards échelonnés** : Les résultats devraient être comparés, conformément à la méthode 3) ci-dessus, à ceux produits par application du modèle à retards échelonnés (y compris pour un retard d'une seule journée). Des comparaisons détaillées devraient être faites à l'échelon municipal, régional et national.
- (d) **Analyse de la prise de médicaments ainsi que du statut démographique et socioéconomique, considérés comme modificateurs d'effets sur le risque lié à l'exposition à l'ozone** : Les données sur la prise de médicaments au Canada ainsi que les données démographiques et socioéconomiques devraient être étudiées en profondeur afin d'expliquer les modificateurs d'effets sur les résultats de l'exposition à l'ozone sur les problèmes cardiopulmonaires. Ces effets modifiants peuvent généralement être connus tous les mois à l'échelon provincial, alors qu'on dispose de données quotidiennes sur la mortalité et la morbidité au niveau des villes. Cette différence d'échelle spatio-temporelle doit d'abord être analysée, puis intégrée aux fins de détermination des risques régionaux et nationaux annuels.

(e) Tendances observées pour le risque annuel lié à l'ozone à l'échelon régional ou national :

Les facteurs de confusion et les effets modifiants associés aux effets néfastes de l'ozone sur la santé des Canadiens doivent être évalués en fonction de la saison (la saison chaude s'étend d'avril à septembre et la saison froide, d'octobre à mars). Les tendances que suivent année après année les risques saisonniers à l'échelon national ou régional devront être mises à l'essai selon des méthodes statistiques faisant appel à des approches paramétriques ou non paramétriques. Il faudra également expliquer les éventuelles tendances observées.

Les produits intermédiaires seront élaborés dans l'ordre suivant :

Le 28 septembre 2015 Rapport d'étape n° 1, rédigé par l'entrepreneur, concernant les points a) et b).

Le 30 novembre 2015 Rapport d'étape n° 2, rédigé par l'entrepreneur, concernant le point c).

Le 29 février 2016 Rapport final pour l'exercice financier 2015, rédigé par l'entrepreneur, concernant les points a) à e).

L'entrepreneur devra présenter au chargé de projet une (1) version électronique des rapports faisant état des activités réalisées pendant la période visée, des difficultés devant être surmontées et des prochains jalons, et ce, toutes les deux semaines.

2.2. Spécifications et normes

Toutes les analyses effectuées dans le cadre du présent marché, ainsi que les recommandations de travaux de recherche à venir, seront présentées par écrit dans des rapports d'étape de 50 à 60 pages et dans un rapport final pouvant atteindre une centaine de pages. Le rapport décrira les sources des données utilisées dans les analyses, les méthodes statistiques utilisées et les résultats obtenus. Le rapport conclura en proposant un IAS amélioré et une explication des méthodes statistiques sous-jacentes. Le rapport final comprendra un résumé de 2 à 3 pages et toutes les données créées seront remises sur une clé USB chiffrée.

2.3. Environnement technique, opérationnel et organisationnel

Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'initiative des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) dirigée par Environnement Canada et seront exécutés en collaboration avec Environnement Canada et Statistique Canada. Les travaux actuels sur l'IAS visent une extension de certains aspects techniques de la méthodologie et feront appel aux compétences spécialisées de l'entrepreneur. Les travaux seront facilités par la tenue régulière de téléconférences et de réunions en personne.

2.4. Méthode et source d'acceptation

Toutes les analyses seront résumées dans un rapport écrit qui décrira les sources des données utilisées dans les analyses, les méthodes statistiques utilisées et les résultats obtenus. Le représentant du Ministère évaluera la qualité des travaux, communiquera ses observations à l'entrepreneur, demandera les modifications éventuellement nécessaires et aura la responsabilité de déterminer l'acceptation définitive du rapport.

Santé Canada devra formuler des commentaires ou des suggestions sur les rapports d'étape et le rapport final présentés par l'entrepreneur, et ce, dans les 10 jours ouvrables suivant leur réception.

2.5. Exigences relatives à la reddition de comptes

Se reporter à la section 2.1.

Le représentant du Ministère organisera régulièrement des réunions avec l'entrepreneur (toutes les deux semaines, par courriel, téléphone, vidéoconférence ou en personne) pour discuter de l'état d'avancement des travaux et faire le point.

2.6. Procédures de contrôle de la gestion du projet

Se reporter à la section 2.5 (« Exigences relatives à la reddition de comptes »).

3. Autres conditions de l'énoncé des travaux

3.1. Responsables

Les responsables seront nommés dans le contrat.

3.2. Obligations de Santé Canada

L'accès aux installations gouvernementales ou le prêt d'équipement fourni par le gouvernement n'est pas nécessaire. Les données du projet seront fournies par Santé Canada.

3.3. Obligations de l'entrepreneur

Sauf indication contraire, l'entrepreneur devra utiliser son propre matériel et ses propres logiciels pour exécuter le présent énoncé des travaux.

L'entrepreneur n'aura pas d'autres obligations que celles décrites dans le présent énoncé des travaux.

3.4. Lieu du travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

La majorité des travaux sont censés être exécutés dans les locaux de l'entrepreneur. Les membres du personnel de l'entrepreneur affectés au projet devront être prêts à collaborer étroitement et fréquemment avec le représentant du Ministère.

3.5. Langue de travail

Les travaux seront exécutés en anglais.

3.6. Exigences de sécurité

Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité.

Les renseignements qui seront utilisés dans l'élaboration du produit faisant l'objet du marché, qu'il s'agisse de documents de référence ou d'autres documents mis à la disposition de l'entrepreneur, devront être non classifiés et seront considérés comme diffusables auprès du public par Santé Canada ou le gouvernement du Canada.

Aucune information protégée ou classifiée ne sera mise à la disposition de l'entrepreneur, utilisée dans l'élaboration du produit faisant l'objet du marché ou créée à la suite du présent marché.

3.7 Exigences en matière d'assurance

Il incombera entièrement à l'entrepreneur de déterminer s'il a besoin d'une assurance pour se

protéger ou pour s'acquitter des présentes obligations et s'assurer de la conformité aux lois ou aux règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux. Le cas échéant, cette assurance devra être contractée et maintenue par l'entrepreneur à ses propres frais.

3.8 Frais de déplacement et de subsistance

Sans objet.

4. Calendrier du projet

4.1. Dates prévues pour le début et l'achèvement du projet

Les services de l'entrepreneur seront requis pour une période d'environ un an, à partir du 27 juillet 2015 ou vers cette date. La date d'achèvement prévue du projet est le 29 février 2016.

4.2. Calendrier et niveau d'effort estimatif (répartition du travail)

Le 1^{er} rapport le 28 septembre 2015 : Rapport d'étape n° 1, rédigé par l'entrepreneur.

Le 2^e rapport le 30 novembre 2015 : Rapport d'étape n° 2, rédigé par l'entrepreneur.

Le rapport final le 29 février 2016 : Rapport final pour l'exercice financier 2015, rédigé par l'entrepreneur.

Budget

Le montant total des fonds disponibles pour l'exécution des travaux est de 55 000 \$, taxes non comprises.

<u>Païement</u>	<u>Livrables</u>	<u>Montant</u>	<u>Date d'échéance</u>
N° 1	Rapport d'étapem ° 1	15 000 \$	28 septembre 2015
N° 2	Rapport d'étape n° 2	20 000 \$	30 novembre 2015
N° 3	Rapport final	20 000 \$	29 février 2016

5. Ressources exigées ou types de rôles à remplir

L'entrepreneur devra déjà avoir eu l'occasion de traiter divers types de données (séries chronologiques, données sur la santé, données sur le climat, notamment) et maîtriser un grand nombre de méthodes et de modèles statistiques, notamment le modèle additif généralisé, les fonctions de lissage et les modèles hiérarchiques.

Documents pertinents et glossaire

5.1. Applicable Documents

Sans objet.

5.2. Glossaire

Sans objet.

PARTIE II EXIGENCES DE LA PROPOSITION

7.0 Instructions administratives pour l'exécution de la DP

7.0 Information administrative

7.1 Information générale

7.1.1 Composantes, langue et nombre de copies

Vous êtes invité à soumettre une copie électronique de la proposition technique et de la proposition de coût, dans l'une ou l'autre des langues officielles (français ou anglais). Prenez soin d'inscrire le numéro de référence de la DOC ainsi que le titre du besoin dans la ligne de mention objet. Votre proposition doit être structurée de la façon suivante :

- une lettre d'accompagnement signée par un représentant autorisé de votre entreprise;
- une copie électronique de la proposition technique;
- un (1) exemplaire des attestations (annexe A);
- un (1) exemplaire de la proposition de coût ou de prix (annexe B) **dans un document distinct.**

Si la taille du fichier électronique renfermant la proposition **est supérieure à 20 Mo**, la soumission doit être envoyée à l'adresse ci-dessous et un courriel doit être envoyé au représentant ministériel (dont le nom figure à la page 1) pour l'informer que la soumission a été envoyée par service de messagerie. Vous **devez** envoyer un courriel au représentant ministériel pour que votre soumission soit prise en compte dans le cadre de la demande. Le numéro de référence de la DP et le nom de la représentante du Ministère doivent être inscrits sur tous les documents, toutes les reliures et sur leurs enveloppes respectives. Votre proposition doit être structurée de la façon suivante :

- une lettre d'accompagnement signée par un représentant autorisé de votre entreprise;
- quatre (4) exemplaires de la proposition technique;
- un (1) exemplaire des attestations (annexe A);
- un (1) exemplaire de la proposition de coût ou de prix (annexe B), placé dans **une enveloppe scellée distincte.**

Adresse postale

Santé Canada – Unité de réception des soumissions
Centre fédéral de documents
161, promenade Goldenrod (quai de chargement)
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : Robert Merrick
Numéro de référence de la DP : 1000173351

Heures d'ouverture : 7 h 30 à 16 h 30 (HAE), du lundi au vendredi

7.1.3 Non-remboursement des frais engagés avant l'attribution du contrat

Aucun paiement ne sera effectué pour les coûts engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la présente DP. Aucun coût engagé avant la réception d'un contrat signé ou l'autorisation écrite spécifiée du représentant du Ministère ne peut être imputé au contrat proposé.

7.2 Instructions relatives à l'envoi d'une soumission ou d'une proposition

Voir la section 7.1.1

Il incombe au soumissionnaire de faire parvenir sa proposition dans les délais prévus et à l'endroit précisé. Le soumissionnaire a la responsabilité d'assurer la livraison adéquate et rapide de la soumission entière à l'État, y compris tous les renseignements et toutes les pages nécessaires de la proposition.

7.3 Non-acceptation d'une proposition par télécopieur

Les propositions envoyées par télécopieur, par télex et par télégraphe ne seront **pas** acceptées.

7.4 Date et heure de clôture

Toutes les propositions doivent être reçues à l'endroit indiqué sur la page couverture de la présente DP. Les propositions reçues après cette date et cette heure seront retournées sans être décachetées. Il incombe au soumissionnaire de faire parvenir sa proposition dans le délai prévu et à l'endroit précisé dans les présentes. Le soumissionnaire a la responsabilité d'assurer la livraison adéquate de la soumission à l'État.

7.5 Prolongation de délai après la date de clôture

Les demandes de prolongation de délai après la date de clôture ne seront prises en considération que dans des cas exceptionnels. Toutes les demandes de prolongation doivent être présentées par écrit à la représentante ministérielle désignée.

7.6 Propositions non conformes ou irrecevables

En cas de non-respect des exigences obligatoires de la présente DP, votre proposition sera déclarée irrecevable.

Les propositions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas prises en considération et seront renvoyées au soumissionnaire sans être décachetées. Qui plus est, dans le cas des propositions jugées non conformes, la partie financière de la soumission ou de la proposition sera renvoyée sans être décachetée avec une lettre de Santé Canada indiquant que la soumission ou la proposition n'était pas conforme.

7.7 Réunions de soumissionnaires et visites des lieux (non obligatoires)

Aucune visite des lieux n'est requise. Toutefois, les ressources proposées par l'entrepreneur seront interviewées pour confirmer leur niveau de connaissances et d'expérience.

7.8 Annonce de l'entrepreneur retenu

Santé Canada communiquera à tous les soumissionnaires le nom et l'adresse de l'entrepreneur retenu, ainsi que le montant en dollars et la date d'attribution du contrat une fois signé.

7.9 Droits de l'État

La Couronne se réserve les droits suivants :

- rejet de toute proposition reçue en réponse à la présente DP;
- acceptation de toute proposition en tout ou partie;
- annulation ou nouvelle publication de ce besoin en tout temps.

7.10 Contrat détaillé type

Le soumissionnaire retenu devra conclure un accord avec Santé Canada en vertu des modalités du présent contrat.

7.11 Équité en matière d'emploi

Voir l'annexe A

7.12 Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a adopté le Numéro d'entreprise approvisionnement (NEA) pour toutes ses bases de données d'achat et exige maintenant que ses fournisseurs aient un numéro pour chacun de leurs bureaux auxquels ils peuvent se voir adjudger des contrats. Enregistrez-vous auprès du service de Données d'inscription des fournisseurs (DIF) de Contrats Canada pour obtenir un NEA. En tant que fournisseur existant ou possible du Ministère, il vous faut obtenir un NEA pour éviter tous les retards éventuels dans l'attribution de contrats. Il est de l'intention de Santé Canada d'utiliser ce système pour tous ses approvisionnements en biens ou en services qui ne sont pas visés par des accords commerciaux.

Le système DFI est une base de données de fournisseurs qui se sont inscrits pour faire affaire avec le gouvernement du Canada. Le NEA est créé à l'aide de votre numéro d'entreprise attribué par l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour désigner de façon unique une division, une direction ou un bureau de votre entreprise. À la différence de nombreuses bases de données de fournisseurs ministériels existantes, votre information dans le système DFI peut être lue par tous les acheteurs du gouvernement fédéral. Le système DFI peut aider à vous donner de nouvelles occasions auprès du gouvernement fédéral pour les demandes qui ne sont pas affichées sur le service électronique d'appels d'offres www.achatsetventes.gc.ca.

Veuillez visiter le site Internet de achatsetventes.gc.ca pour obtenir des renseignements et les procédures d'inscription.

7.13 Ordre de préséance

En cas de différend au cours de la période susceptible d'être visée par tout contrat consécutif, les documents suivants seront examinés selon l'ordre de préséance suivant, pour le règlement de différends entre les parties :

- le contrat de Santé Canada;
- tout changement apporté aux modalités énoncées dans le présent document et qui a été approuvé par l'avocat général de Santé Canada;
- l'énoncé de travail contenu dans la présente DP;
- les conditions indiquées dans la présente DP.

8.0 Proposition technique

8.1 Information générale

Votre proposition technique doit traiter de toutes les exigences de l'EDT et démontrer que vous êtes en mesure de vous acquitter de toutes les obligations de l'entrepreneur qui y sont précisées.

Votre proposition technique doit répondre à **toutes les exigences obligatoires** énumérées à la section 12.0 et obtenir le **nombre de points minimal indiqué dans les exigences cotées numériquement** à la section 13.0.

En outre, votre proposition technique doit comprendre les éléments décrits ci-dessous.

8.2 Compréhension des exigences

Une brève déclaration qui démontre que l'entrepreneur comprend les exigences de l'énoncé de travail, y compris les objectifs, la portée des travaux et les réalisations attendues.

8.3 Approche et méthodologie

8.3.1 Approche générale

Une description de l'approche et de la stratégie générales pour le projet.

8.3.2 Méthodologie

Indiquer les méthodologies et les techniques à utiliser, y compris l'identification des renseignements exclusifs qu'il est envisagé d'utiliser dans le programme.

8.3.3 Plan de travail / calendrier du projet

Décomposer le travail par tâche en indiquant les étapes, les dates de début et de fin prévues et le niveau d'effort estimatif (jours-personnes) nécessaire pour accomplir la tâche. Le plan de travail doit comporter une matrice ou un schéma chronologique. Un calendrier de projet structuré en semaines, qui montre les jalons et les réalisations, devra être inclus.

8.3.4 Contrôle du rendement et de la qualité

Décrire comment l'entrepreneur entend gérer le rendement et l'assurance de la qualité du travail fourni par l'entreprise à la Couronne. Fournissez des renseignements sur les méthodes de contrôle de la qualité et les mécanismes de reddition de comptes.

8.4 Équipe proposée

8.4.1 Personnel

Identifier le personnel proposé, y compris le **gestionnaire de projet**, qui sera affecté au présent contrat. Décrire le rôle que ces personnes assumeront, y compris la quantité de temps de travail consacrée directement au projet par les mandants ou le personnel supérieur et expliquer pourquoi ils sont compétents pour faire le travail, en faisant mention de leurs qualifications, agréments, instruction et expérience.

Le cas échéant, énumérez les sous-traitants proposés; indiquez leurs capacités, leur expérience et leur degré de participation aux travaux.

Le soumissionnaire doit certifier dans la proposition technique que l'information fournie dans tous les curriculum vitae du personnel a été vérifiée comme étant juste et exacte. De plus, pour chaque personne proposée par le soumissionnaire qui n'est pas un employé de l'entreprise, cette personne doit déclarer savoir qu'elle fait l'objet d'une mention dans le cadre d'une soumission ou d'une proposition et préciser sa relation avec l'entreprise.

8.4.2 Plan d'urgence

Si le contrat ne peut être réalisé par le personnel mandaté, la ou les personnes suivantes termineront les travaux. *Veillez joindre les curriculum vitae.*

8.5 Profil de l'entrepreneur

8.5.1 Organisation

Fournir des renseignements généraux sur votre entreprise, y compris sa dénomination sociale et la province de constitution.

8.5.2 Expérience de travail pertinente

Décrire la capacité et l'expérience de votre entreprise dans ce domaine.

8.5.3 Références (non obligatoire)

Si l'on demande des références pour une entreprise ou une ressource proposée, indiquez le nombre de références, les critères en fonction desquels elles seront appliquées et les détails précis dont devra traiter la référence. Il faut faire preuve de prudence dans l'utilisation de références : elles constituent non pas des critères en soi, mais plutôt des façons de vérifier la conformité à un critère en particulier. Il faut redoubler de prudence pour s'assurer que la personne qui fournit la référence peut fournir des renseignements objectifs, utiles et valables.

8.6 Curriculum vitae du personnel

Joindre les curriculum vitae du personnel proposé.

9.0 Proposition de coût ou de prix Voir l'annexe B

9.1 Information générale

La proposition de prix doit contenir une ventilation détaillée du **prix total indiqué**, par phase, par tâche principale, ou les deux. La proposition de prix doit aborder chacun des éléments suivants, s'il y a lieu :

9.1.1 Indemnité journalière

Pour chaque personne ou catégorie de main-d'œuvre à employer dans le projet, y compris les sous-traitants, indiquer le tarif horaire proposé et le temps estimatif requis. Bien qu'à ce stade vous n'ayez pas à justifier les tarifs proposés à l'aide de documents détaillés, vous devriez être prêt à le faire.

9.1.2 Déplacements

Sans objet

9.1.3 Autres dépenses

Énumérer les autres dépenses qui peuvent être applicables, en donnant un coût estimatif pour chacune d'elles (p. ex. les communications interurbaines, la reproduction, l'expédition, l'équipement, les biens de location et les matériaux).

9.1.4 Taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée

Certains articles de votre proposition de coût peuvent être assujettis à la TPS ou à la TVH, ou encore à des droits de douane; l'évaluation des coûts doit tenir compte de ces frais, s'il y a lieu.

10.0 Demandes de renseignements

Toutes les demandes qui ont trait à la présente acquisition doivent être présentées **par écrit seulement** à la représentante du Ministère dont le nom se trouve sur la page couverture de la présente DP, **au plus tard sept (7) jours ouvrables avant la date limite de remise des soumissions.**

Pour que les soumissionnaires bénéficient de renseignements fiables et de qualité, le représentant du Ministère donnera en même temps à tous les soumissionnaires à qui cette demande a été envoyée :

- toute information relative aux demandes de renseignements importantes reçues;
- les réponses aux demandes de renseignements, sans dévoiler leurs sources.

à condition que les demandes parviennent au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de remise des soumissions.

Toutes les demandes et autres communications à l'intention des fonctionnaires pendant la période d'invitation à soumissionner et d'évaluation doivent être adressées **uniquement** au représentant du Ministère dont le nom figure sur la page couverture de la présente DP. **À défaut de respecter cette condition pendant la période d'invitation à soumissionner et d'évaluation, vous pourriez (pour cette seule raison) voir votre proposition rejetée.**

PARTIE III PROCESSUS DE SÉLECTION DES SOUMISSIONS

11.0 1 Introduction

Il est nécessaire d'avoir des critères obligatoires et des critères cotés numériquement distincts permettant au soumissionnaire de montrer qu'il répond aux exigences.

12.0 Exigences obligatoires

12.1 Méthode d'évaluation

Les exigences obligatoires sont évaluées sur le simple principe de la réussite ou de l'échec. Les soumissionnaires qui ne répondent pas aux exigences obligatoires verront leur proposition jugée **irrecevable**. Le traitement des exigences obligatoires de tout processus d'acquisition est très rigoureux.

Les auteurs de propositions doivent remplir toutes les exigences obligatoires décrites ci-après. Chaque exigence est évaluée par un « **Oui** » ou par un « **Non** ». Les propositions qui n'obtiennent pas de « **Oui** » pour toute exigence obligatoire ne feront **pas** l'objet d'un examen plus poussé.

12.2 Exigences obligatoires

À l'attention des soumissionnaires : Inscrivez à côté de chaque critère le ou les numéros de page de votre proposition qui portent sur l'exigence indiquée dans les critères.			
Critères	N° de page	Oui	Non
O1. Le chef de projet du soumissionnaire doit être titulaire d'un doctorat d'une université reconnue, avec spécialisation en statistique, et posséder de l'expérience en matière d'études menées dans le domaine de la santé publique, de l'environnement ou de l'épidémiologie. Veuillez fournir une description d'un maximum de 250 mots.			
O2. Le chef de projet du soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des cinq dernières années, il a exécuté au moins un projet portant sur la santé de la population canadienne ou sur des essais cliniques. Veuillez fournir un résumé d'une page sur le projet le plus récent.			
O3. Le chef de projet du soumissionnaire doit, au cours des cinq dernières années, avoir publié, dans des revues scientifiques répertoriées dans la version élargie (<i>Expanded</i>) du Science Citation Index, au moins un article évalué par des pairs sur la mise au point de méthodes statistiques. Indiquez le titre de l'article, celui de la revue ainsi que l'année de publication.			

<p>O4. Le chef de projet du soumissionnaire doit démontrer qu'il a déjà eu l'occasion d'utiliser les bases de données canadiennes concernant la prise de médicaments ainsi que le statut démographique et socio-économique. Veuillez fournir une description d'au maximum 250 mots.</p>			
<p>O5. Le chef de projet du soumissionnaire doit avoir déjà eu l'occasion de mettre en œuvre des modèles additifs généralisés, des modèles de Poisson généralisés ou des modèles hiérarchiques. Veuillez fournir une description d'un maximum de 250 mots.</p>			
<p>O6. Le chef de projet du soumissionnaire doit démontrer qu'il a déjà eu l'occasion d'utiliser des logiciels d'analyse statistique comme le progiciel R. Veuillez fournir une description d'un maximum de 250 mots.</p>			

13.0 Exigences cotées numériquement

13.1 Méthode d'évaluation

Toute proposition qui, pour tel ou tel critère, obtiendra une note technique inférieure au minimum sera jugée irrecevable et exclue du concours. Pour être jugée recevable, une soumission doit obtenir au moins **50 points** pour les critères qui font l'objet d'une notation. La note est calculée selon une **échelle de 100 points**.

13.2 Exigences cotées numériquement

Critères	N° de page	Points alloués	Nombre minimum de points requis	Note
<p>E1. Indiquez le nombre de publications ou de rapports officiels (y compris s'il s'agit de chapitres de livre) concernant la pollution atmosphérique au Canada et dont le chef de projet du soumissionnaire est l'auteur ou l'un des auteurs. Fournissez le titre et la date de la publication, du rapport ou du chapitre. Deux points seront accordés par publication, jusqu'à un maximum de dix points.</p>		10	4	

<p>E2. Indiquez le nombre de publications ou de rapports officiels concernant la prévalence de la maladie considérée au Canada et dont le chef de projet du soumissionnaire est l'auteur ou l'un des auteurs. Fournissez le titre et la date du rapport. Deux points seront accordés par publication, jusqu'à un maximum de dix points.</p>		10	4	
<p>E3. Indiquez le nombre de publications ou de rapports officiels concernant les modèles additifs généralisés ou les modèles de Poisson généralisés, et dont le chef de projet du soumissionnaire est l'auteur ou l'un des auteurs. Fournissez le titre et la date de la publication ou du rapport. Deux points seront accordés par publication, jusqu'à un maximum de dix points.</p>		10	4	
<p>E4. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière d'effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé. <i>Deux points seront accordés par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</i></p>		10	6	
<p>E5. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière de prise de médicaments par les Canadiens qui présentent des troubles cardiopulmonaires. <i>Deux points seront accordés par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</i></p>		10	6	
<p>E6. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière d'épidémiologie ou d'études communautaires menées au Canada. <i>Deux points seront accordés par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</i></p>		10	6	
<p>E7. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière d'essais cliniques, d'études de cohortes ou d'analyses de survie. <i>Deux points seront accordés par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</i></p>		10	6	

<p>E8. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière de séries chronologiques ou d'outils de lissage. Deux points seront accordés par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</p>		10	6	
<p>E9. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière de données démographiques ou socioéconomiques concernant la population canadienne. Un point sera accordé par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</p>		10	4	
<p>E10. Indiquez le nombre d'années d'expérience acquis depuis dix ans par le chef de projet du soumissionnaire en matière d'enquêtes ou d'activités d'échantillonnage menées au Canada. <i>Un point sera accordé par tranche de six mois, jusqu'à un maximum de dix points.</i></p>		10	4	
Total des points		100	50	

14.0 BASE DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT

Note technique la plus élevée dans les limites du budget

Il est entendu par les parties qui soumettent les propositions que, pour se qualifier, les soumissionnaires doivent **impérativement** répondre à toutes les exigences obligatoires et obtenir la note minimale indiquée pour les critères cotés. Le contrat sera accordé au soumissionnaire dont la proposition technique aura obtenu la note la plus élevée et qui se sera engagé à exécuter les tâches décrites dans l'énoncé des travaux pour une somme ne dépassant pas le budget de 55 000 \$ prévu (taxes non comprises).

ATTESTATIONS

15.0 Pour confirmer le pouvoir des signataires et de manière à déterminer la capacité civile en vertu de laquelle il entend conclure un marché, le soumissionnaire qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre que son nom personnel doit, avant l'attribution du contrat, fournir, à la demande du Canada, une preuve satisfaisante de :

- a) ce pouvoir de signature et de
- b) la capacité civile en vertu de laquelle il exerce ses activités commerciales,

avant l'attribution des contrats. La preuve du pouvoir de signature peut prendre la forme d'une copie certifiée conforme d'une résolution nommant le ou les signataires autorisés à signer la présente soumission au nom de la compagnie constituée en personne morale ou de la société de personnes. La preuve de la capacité civile peut prendre la forme d'une copie des documents d'incorporation ou de l'enregistrement d'un nom commercial d'un propriétaire unique ou d'une société de personne.

Remarque à l'attention des soumissionnaires : Les exigences d'attestation ci-dessous s'appliquent à cette DP. Les soumissionnaires doivent remplir les espaces pertinents ci-dessous et joindre ces attestations à leur proposition.

Dénomination sociale et information sur le soumissionnaire (imprimer clairement)

Dénomination sociale du soumissionnaire _____

Adresse complète du soumissionnaire _____

Numéro de téléphone du soumissionnaire (_____) _____

Représentant autorisé du soumissionnaire _____

Numéro de téléphone du représentant autorisé du soumissionnaire (_____) _____

Courriel du représentant autorisé du soumissionnaire _____

Numéro de TPS/TVH du soumissionnaire _____

Province dans laquelle le soumissionnaire est constitué en personne morale _____

15.1. Attestation du soumissionnaire

Par la présente, nous offrons de vendre à Sa Majesté, conformément aux conditions générales de Santé Canada décrites aux présentes ou jointes aux présentes, les biens et services énumérés aux présentes et sur toute feuille jointe, et ce, aux prix établis aux présentes.

Nous certifions que tous les renseignements fournis aux présentes sont exacts. De plus, nous nous sommes assurés que le personnel que nous proposons pour cette demande est en mesure de répondre de manière satisfaisante aux exigences décrites aux présentes. En outre, nous certifions que les personnes proposées seront disponibles jusqu'à l'achèvement du projet. Nous certifions également que le travail décrit aux présentes peut être effectué de manière diligente et qu'il sera terminé dans les délais alloués.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

15.2. Attestation relative à la validité de la soumission

Nous certifions que tous les prix énoncés dans la soumission/proposition seront valides pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date de clôture de la DP.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

15.3 Équité en matière d'emploi

Sans objet

15.4. Statut du personnel

Si nous avons proposé, pour répondre à cette demande, une personne n'étant pas employée par le soumissionnaire, nous attestons par la présente que nous avons la permission écrite de cette personne pour proposer ses services dans le cadre du travail à être exécuté pour l'accomplissement de cette demande.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

15.5. Attestation relative au prix

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de produits/services, que ce prix ne comprend aucun élément de profit sur la vente au-delà de ce qui peut être obtenu normalement dans le cadre de la vente de produits/services de qualité et de quantité semblables, et que ce prix ne comporte aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs. **Le soumissionnaire atteste de plus que le prix total de notre offre ne dépasse aucune limite de financement énoncée aux présentes.**

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

15.6. Renseignements sur la coentreprise (le cas échéant)

Une coentreprise est une association de deux parties ou plus qui met temporairement en commun de l'argent, des biens, des connaissances ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe. Il existe deux principales formes de coentreprises, la coentreprise constituée en société et la coentreprise contractuelle, c.-à-d. constituée par un accord contractuel entre les parties.

Si un contrat est accordé à une coentreprise contractuelle, tous les membres de la coentreprise seront conjointement et individuellement ou solidairement responsables des résultats du contrat.

Si le soumissionnaire propose une forme de coentreprise, il doit fournir les renseignements suivants dans sa proposition :

a) indiquer la forme de coentreprise :

- coentreprise constituée en société incorporée
- société en commandite
- coentreprise en nom collectif
- coentreprise contractuelle
- autre (expliquez)

b) fournir la dénomination sociale et l'adresse de tous les membres de la coentreprise (c.-à-d., la dénomination sociale de la compagnie associée au numéro d'entreprise [NE] ou le numéro d'assurance sociale [NAS] pour les entreprises à propriétaire unique), ainsi que la dénomination sociale et l'adresse de l'entité commerciale en coentreprise.

Annexe B

Tableau A1 – De l’attribution du contrat au 29 février 2016

A	B	C	D (B × C)
Catégorie d’employés Insérez des lignes supplémentaires, au besoin	Taux quotidien(s)	Niveau d’effort/nombre de jours requis	Coût total des honoraires professionnels TAXES EN SUS
1.	\$		\$
2.	\$		\$
Total partiel 1 :			\$